

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS – USAGES ET NORMES PAR ZONE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

1/2

ZONES	USAGES PRINCIPAUX PERMIS	Réf. au règlement	TERRAIN (1)			BÂTIMENT PRINCIPAL			Occupation au sol	MARGE DE REcul			Espace naturel	AUTRE USAGES PERMIS	NORMES SPÉCIALES	AMENDEMENT	
			Largeur minimum	Profondeur minimum (2)	Superficie minimum	Hauteur max. (éta.)	Superficie minimum	Façade minimum		Avant	Latérale	Arrière				Date	Identification
Ca	<ul style="list-style-type: none"> ● Commerces de détail, de services personnels et professionnels ● Commerces de restauration ● Commerces d'hébergement ● Commerces récréatifs intérieurs ● Communautaires récréatif (Ca-2 seulement) 	7.2	15m	30m	450m ²	2.5	67m ²	7m	40%	6m	2m	3m	–	<ul style="list-style-type: none"> ● Communautaire de voisinage ● Commerce Routier, à l'exception des stations-service et poste d'essence (Ca-1 seulement) ● Commerce Routier, à l'exception des stations-service et poste d'essence (lavage manuel de véhicules (lave-auto) pour Ca-2 seulement) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Terrasse ● Aucun entreposage extérieur 		
Cm	<ul style="list-style-type: none"> ● Type d'habitation permis dans Rb ● Habitation multifamiliale isolée (Cm-2) ● Habitation multifamiliale jumelée (Cm-4) ● Commerces de détails de services personnels et de services professionnels ● Commerces d'appoint, sans poids lourds (Cm-4) ● Commerces récréatifs intérieurs 	7.3	Rb 22m	Rb 30m	Rb 660m ²	2.5	55m ² 50/67m ²	7m	30%	10m	T = 5m	9m	–	<ul style="list-style-type: none"> ● Communautaire de voisinage ● Vente, location et service d'automobile (Cm-4 seulement) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Complémentaire de service (7.1.2) ● Logement au sous-sol (7.1.3) ● Aucun entreposage extérieur 		
Ce	<ul style="list-style-type: none"> ● Commerces extensifs ● Commerces routiers ● Commerces d'appoint ● Commerces de restauration ● Centres commerciaux ● Centres de jardinage avec entreposage extérieur dans les cours avant et latérales ● Commerces de détails, de services personnels et de services professionnels 	7.4	30m	30m	1800m ²	2.5	67m ²	7m	40%	15m	5m	10m	–	<ul style="list-style-type: none"> ● Commerces à caractère érotique (excluant Ce-3) ● Commerce de location d'entrepôts (excluant Ce-3) ● Méga-Dôme (excluant Ce-3) ● Commerce d'hébergement (uniquement pour Ce-3) ● commerce récréatif intérieur ● les terrasses (comme construction et usage complémentaire uniquement pour la zone Ce-3) ● fourrière de véhicules (7.1.21) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Entreposage extérieur marge avant interdit (7.4.8) (étalage seulement) ● Aire tampon (6.11) 		
Ra	<ul style="list-style-type: none"> ● Habitation unifamiliale isolée ● Habitation unifamiliale jumelée 	7.5	20m 15m	30m 30m	550m ² 500m ²	2.5	50/55m ²	7m 5m	30%	10m	T=5m	9m	–	<ul style="list-style-type: none"> ● Communautaire de voisinage ● Table champêtre et gîte du passant (Ra-2, voir page 174) 	<ul style="list-style-type: none"> ● complémentaire de service (7.1.2) ● Aucun entreposage extérieur ● logement au sous-sol 		
Rb	<ul style="list-style-type: none"> ● Types d'habitation permis dans Ra ● Habitation bifamiliale isolée ● Habitation bifamiliale jumelée ● Habitation trifamiliale isolée 	7.6	Ra 22m	Ra 30m	Ra 660m ²	2.5	50/55m ²	7m 5m	30%	10m	3m	9m	–	<ul style="list-style-type: none"> ● Habitations multifamiliales isolées, seulement pour la zone Rb-2 	<ul style="list-style-type: none"> ● complémentaire de service ● logement au sous-sol 		
Com	<ul style="list-style-type: none"> ● Communautaire de voisinage ● Communautaire d'envergure 	7.7	50m	45m	3000m ²	3	55m ²	7m	–	10m	5m	9m	–	<ul style="list-style-type: none"> ● Communautaire récréatif ● Méga-Dôme 	<ul style="list-style-type: none"> ● Aucun entreposage extérieur 		
In	<ul style="list-style-type: none"> ● Industries ● Commerces extensifs ● Utilité publique moyenne 	7.8	50m (Riverain 55m)	45m	3000m ²	3	55m ²	7m	50%	15m	5m	15m	–	<ul style="list-style-type: none"> ● Méga-Dôme ● Restauration ds établissement industriel ● voir 7.8.2 	<ul style="list-style-type: none"> ● entreposage extérieur (7.8.9) ● aire tampon (6.11) 		
Up	<ul style="list-style-type: none"> ● utilité publique moyenne 	7.9	50m	45m	3000m ²	2.5	55m ²	7m	50%	15m	5m	15m	–	<ul style="list-style-type: none"> ● Méga-Dôme 	–		
For	<ul style="list-style-type: none"> ● Production forestière ● Habitation unifamiliale isolée 	7.10	50m (Riverain 55m)	45m	3000m ² 5000m ² rive	2.5	50/55m ²	7m	8%	12m	5m	15m	60%	–	<ul style="list-style-type: none"> ● Coupe forestière (7.10.4) ● Chalet (7.1.11) 		
Va	<ul style="list-style-type: none"> ● Habitation unifamiliale isolée ● Habitations unifamiliales jumelées (Va-11 seulement) ● Habitation bi-familiale isolée (Va-19 et Va-20 7432 m²) 	7.11	50m (Riverain 55m)	45m	3000m ² 5000m ² rive	2.5	50/55m ²	7m	8%	12m	5m	15m	60%	<ul style="list-style-type: none"> ● Logement au sous-sol (Va-2 seulement) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Aucun entreposage ● Voir art.7.11.7-1) pour Va-6, Va-7 ● PIIA (Va-2, Va-3, Va-4, Va-5) 		
Vb	<ul style="list-style-type: none"> ● Habitation unifamiliale isolée ● Habitation unifamiliale jumelée (Vb-6 et Vb-10) ● Habitation multifamiliale isolée (Vb-1, Vb-9 seulement) ● Habitation bifamiliale (Vb-2 seulement, 7432 m² min.) ● Commerces d'hébergement à l'exception des motels ● Commerces récréatifs extérieurs 	7.12	50m (Riverain 55m)	45m	3000m ² 5000m ² rive	2.5	50/55m ²	7m	8%	12m	5m	15m	60%	<ul style="list-style-type: none"> ● Commerce de restauration à l'intérieur des commerces d'hébergement et de récréation 	<ul style="list-style-type: none"> ● Terrasse (7.1.7) ● Aucun entreposage extérieur ● PIIA zone Vb-4 		

Annexé au règlement de zonage no. 320-1992
 et au règlement de lotissement no. 321-1992
 Authentifié ce jour _____
 Maire _____ Sec. Trés. _____

JUIN 1992

N.B. L'emploi exclusif de la grille n'est pas suffisant pour établir la conformité d'une demande de permis. Le texte réglementaire prime.

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS – USAGES ET NORMES PAR ZONE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS 2/2

ZONES	USAGES PRINCIPAUX PERMIS	Réf. au règlement	TERRAIN (1)			BÂTIMENT PRINCIPAL			Occupation au sol	MARGE DE REcul			Espace naturel	AUTRE USAGES PERMIS	NORMES SPÉCIALES	AMENDEMENTS	
			Largeur minimum	Profondeur minimum (2)	Superficie minimum	Hauteur max. (éta.)	Superficie minimum	Façade minimum		Avant	Latérale	Arrière				Date	Identification
Pa	<ul style="list-style-type: none"> Habitation unifamiliale isolée Commerces d'hébergement à l'exception des motels Commerces récréatifs extérieurs Production Méga-Dôme Chalet rustique (réf. art. 7.1.23) 	7.13	50m (Riverain 55m)	45m	3000m ² 5000m ² rive 7 acres	2.5	50/55m ²	7m	8%	15m 60m	5m	15m	40%	<ul style="list-style-type: none"> Commerce de restauration à l'intérieur des commerces d'hébergement et de récréation Commerce de location d'entrepôts (Pa-13) 	<ul style="list-style-type: none"> Usage complémentaire de service (7.1.2) Terrasse (7.1.7) Aucun entreposage extérieur (7.13.10) Coupe forestière (6.7.11) et 7.14.10 Chalet (7.1.11) 		
Ru	<ul style="list-style-type: none"> Habitation unifamiliale isolée Production Maison mobile Méga-Dôme Commerce récréatif ext. à l'exception des sports motorisés sur piste (pour Ru-21 seulement) chalets rustiques (réf. art. 7.1.23) 	7.14	50m (Riverain 55m)	45m	3000m ² 5000m ² rive 7 acres	2.5	50/55m ²	7m	20%	15m 60m	5m	15m	–	<ul style="list-style-type: none"> usage chenil Paint-Ball (zone Ru-3) art.7.1.17 commerce d'hébergement (ru-29 uniquement) Gravière et sablière (art. 6.10) 	<ul style="list-style-type: none"> Usage complémentaire de service (7.1.2) Entreposage extérieur (7.14.9) Coupe forestière (6.7.11) et (7.14.10) Chalet (7.1.11) piste d'atterrissage et de décollage pour avions à des fins personnelles du propriétaire des lieux (Ru-24 seulement) 		
Cs	<ul style="list-style-type: none"> Habitation unifamiliale isolée Commerce d'appoint Commerce de restauration Industrie légère commerce de location d'entrepôt 	7.15	50m	45m	3000m ²	2.5	50/67m ²	7m	20%	10m	5m	10m	–	<ul style="list-style-type: none"> Terrasse (7.1.7) Commerce de location d'entrepôts Commerces routiers, pour Cs-1 	<ul style="list-style-type: none"> Usage complémentaire de service (7.1.2) Aucun entreposage extérieur (7.15.9) 		
Rec	<ul style="list-style-type: none"> Commerce récréatif extérieur Habitation unifamiliale isolée 	7.16	50m	45m	3000m ² 5000m ² rive	2.5	50/67m ²	7m	8%	12m	5m	15m	60%	–	<ul style="list-style-type: none"> Chalet (7.1.11) Camping rustique pour Cons-4 et Cons-7 		
Cons	<ul style="list-style-type: none"> Communautaire récréatif 	7.17	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	90%	–	–		
Var	<ul style="list-style-type: none"> Habitation unif. Isolée Abri d'hydravion 	7.18	50m (Riverain 55m) 25m	45m 25	3000m ² 980m ²	2.5 1.5	50/55m ²	7m	8% 20%	12m 4m	5m	15m 10m	60%	–	<ul style="list-style-type: none"> Aucun entreposage extérieur 		
CoIn	<ul style="list-style-type: none"> Commerces extensifs Industries légères et moyenne Les entrepôts Méga-Dôme 	7.19	50m	45m	3000m ²	3	55m ²	7m	50%	15m	5m 10m (CoIn-3)	15m	10%	<ul style="list-style-type: none"> Commerces à caractère érotique Fourrière de véhicules Cimetière de véhicules 	<ul style="list-style-type: none"> Entreposage extérieur limité Aire tampon (6.11) Norme architecturale (7.19.10) 		
Ril	<ul style="list-style-type: none"> habitation unifamiliale isolée habitation unifamiliale jumelée industrie légère 	7.20	20m 15m 22m	30m 30m 30m	550m ² 500m ² 660m ²	2.5	50/55m ² 55m ²	7m 5m 7m	30% 50%	10m	T=5m	9m	–	–	<ul style="list-style-type: none"> logement au sous-sol logement dans industrie complémentaire de service aucun entreposage aire tampon (6.11) 		
Vc	<ul style="list-style-type: none"> Commerces d'hébergement à l'exception des motels Commerces récréatif extérieur Habitation de type projet intégré Habitation multifamiliale isolée Projet intégré 	7.21	50m	45m	3000m ² 5000m ² rive	2.5 ou voir 7.21.4	67m ²	7m	8% ou voir 7.21.8	15m	5m	15m	60% ou voir 7.21.9	<ul style="list-style-type: none"> Commerces de restauration à l'intérieur des commerces d'hébergement et récréatifs extérieurs 	<ul style="list-style-type: none"> Terrasse (7.1.7) Aucun entreposage extérieur Copropriété hôtelière (7.21.11) 		
Aer	<ul style="list-style-type: none"> Établissement liés à l'utilisation et l'exploitation de l'aéroport établissement de services personnels aux usagers hangars d'avion isolés, jumelés ou en rangés Méga-Dôme 	7.22	–	–	–	2	–	–	10%	15m	10m	15m	–	<ul style="list-style-type: none"> Usages complémentaires à un aéroport 	<ul style="list-style-type: none"> Aucun entreposage extérieur sauf avion en état de marche 		

Annexé au règlement de zonage no. 320-1992

et au règlement de lotissement no. 321-1992

Authentifié ce jour _____

Maire _____ Sec. Trés. _____

JUIN 1992

N.B. L'emploi exclusif de la grille n'est pas suffisant pour établir la conformité d'une demande de permis. Le texte réglementaire prime.